



Paris, le 17 juin 2013,

Complémentaire santé

## La FNIM réunit ses mutuelles en Assemblée générale à Toulon

Un an sur deux, la FNIM, Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles, tient son assemblée générale en province. Cette année, c'est à Toulon, à l'invitation de l'une de ses mutuelles adhérentes, Mutuelle Santé, que la Fédération se réunira les 20 et 21 juin prochains pour deux journées de débat, de conférences et de travail.

La FNIM est la fédération représentative des mutuelles qui a été en pointe dans le combat contre les clauses de désignation d'un organisme assureur pour toutes les entreprises des branches professionnelles concernées dans le cadre de la généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés.

L'Autorité de la Concurrence d'une part, et le Conseil Constitutionnel d'autre part, ont fait droit à l'argumentation de la Fédération qui, au sein de l'APAC (Association pour la Promotion de l'Assurance Collective) défend le principe de la liberté de choix pour les entreprises de leur organisme assureur.

Ce sujet d'importance est complexe, mais il est essentiel car il touche l'ensemble de la population française. Le Conseil Constitutionnel vient ici de remettre en cause toute une partie de notre système de protection sociale et la FNIM ne peut que s'en réjouir, les notions de libre concurrence et de libre choix l'ayant emporté sur les décisions autoritaires. Cela remet en avant les mutuelles de proximité, à taille humaine, qui sont les mieux à même de promouvoir les valeurs de solidarité, d'humanisme, de service, de territorialité et de démocratie auxquelles elles sont indéfectiblement attachées.

La FNIM se tient à votre disposition pour évoquer avec vous ce sujet de l'actualité brûlante ainsi que tous les autres sujets concernant le monde de la complémentaire santé.

Photos disponibles : <http://www.fnim.fr/Ressources-presse.html>.

### Contacts presse

**FNIM**  
Aimée Weber Defrance  
4, avenue de l'Opéra  
75001 Paris

Tél. : +33 / 01 55 35 31 21  
presse@fnim.fr

### **A propos de la FNIM**

Créée en 1989, la FNIM a pour vocation de fédérer les mutuelles indépendantes, de défendre leurs intérêts et de garantir le pluralisme du secteur et la liberté de choix des assurés sociaux en matière de complémentaire santé. Elle permet aux mutuelles à taille humaine de se rassembler, d'échanger et de nouer des partenariats tout en préservant leur personnalité et leur indépendance, pour une cotisation unique qui offre des services de grande qualité.

### **La FNIM en bref**

Plus d'1,5 million de personnes protégées  
Une cotisation unique : 1,33 euro par chef de famille  
Une couverture nationale (France métropolitaine et DOM-TOM).